

Lucia Golino

Le prêtre catholique : un ministre de Dieu

Collana
Aperture. Studi di Francesistica

05

Lucia Golino

Le prêtre catholique : un ministre de Dieu

Copyright © 2022 Tangram Edizioni Scientifiche

Gruppo Editoriale Tangram Srl

Via dei Casai, 6 – 38123 Trento

www.edizioni-tangram.it – info@edizioni-tangram.it

Collana “Aperture. Studi di Francesistica” – NIC 05

Prima edizione: novembre 2022, *Printed in the EU*

ISBN 978-88-6458-229-0

Direzione

Carolina Diglio

Comitato scientifico

Carolina Diglio, Università degli Studi di Napoli “Parthenope”

Augusto Guarino, Università degli Studi di Napoli “L’Orientale”

Marco Modenesi, Università degli Studi di Milano

Oriana Palusci, Università degli Studi di Napoli “L’Orientale”

Claudio Vinti, Università degli Studi di Perugia

Maria Teresa Zanola, Università Cattolica del Sacro Cuore

Il regolamento e la programmazione editoriale sono pubblicati
sul sito dell’editore: www.edizioni-tangram.it/aperture



L’etichetta FSC® garantisce che il materiale utilizzato per questo volume
proviene da fonti gestite in maniera responsabile e da altre fonti controllate

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	7
Chapitre 1 – Méthodologie et corpus	11
Chapitre 2 – Le prêtre catholique	21
2.1. Une variété de définitions	21
2.2. Les dérivés du terme « prêtre »	36
2.3. Des locutions et des proverbes portant sur le terme « prêtre »	41
2.4. Les « aïeux » du prêtre	44
2.4.1. <i>Prêtre vs presbytre</i>	45
2.4.2. <i>Prêtre vs sacerdote</i>	52
Chapitre 3 – Les synonymes du terme « prêtre »	57
3.1. Les relations sémantiques	59
3.2. La polysémie du terme « prêtre »	66
3.3. Les homonymes du terme « prêtre »	67
3.4. Classification des synonymes de « prêtre »	68
3.5. Prêtre vs Curé	75
3.6. Prêtre vs Abbé	86
3.7. Les synonymes indiquant une charge ecclésiastique ou spirituelle	91
3.8. Les synonymes exprimant des appellatifs	118
3.9. Les synonymes identifiant la position du prêtre par rapport aux autres états civils	125
3.10. Les synonymes désignant la figure sacerdotale dans l'acte d'accomplir quelques fonctions	134
3.11. Les synonymes exprimant un attribut, une qualité distinctive des prêtres	143

3.12. Les synonymes argotiques, populaires et familiers	167
3.13. D'autres termes argotiques, populaires et familiers	175
3.14. Le lexique anticlérical	197
Chapitre 4 – D'autres termes désignant les prêtres	207
4.1. Différentes catégories de prêtres	207
4.2. De nouvelles dénominations	213
4.3. Les ministères sacerdotaux au XXI ^e siècle	222
4.4. Un personnage versatile	228
Chapitre 5 – « Prêtre » vs « <i>prete</i> » : analyse contrastive	235
5.1. La richesse de la langue italienne	235
5.2. Analyse comparée des termes synonymiques	242
Conclusion	261
Bibliographie	267

Le prêtre catholique : un ministre de Dieu



Introduction

La recherche exposée dans cet ouvrage a pour objet une analyse lexicographique des dénominations relatives à un personnage religieux très connu dans le monde occidental, le « prêtre », étant entendu par ce vocable celui qui, dans l'Église catholique, a reçu le sacrement de l'ordre, plutôt que, de manière plus générale « celui qui est chargé d'une fonction sacrée et qui accomplit les actes essentiels d'un culte religieux »¹.

Dans toutes les religions monothéistes ou païennes, le culte de la divinité a toujours eu, pour ministres, des prêtres, choisis au sein de la société, afin d'accomplir les cérémonies sacrées et faire office d'intermédiaires entre les hommes et les dieux. Prêtres de Cybèle, de Baal, prêtres grecs, celtes, judaïques, romains, bouddhistes, ont formé en tout temps une caste réservée, savante et puissante, investie, par conséquent, d'une très haute autorité.

Aujourd'hui, quand il est question de « prêtre », c'est au catholicisme qu'on doit faire référence. Pourtant, à juger des emplois souvent incorrects ou abusifs qu'on relève de ce terme, on constate une certaine confusion sur sa réelle « identité ». De nos jours, par « prêtre » il faut entendre le ministre catholique, étant donné que les ministres sacrés des autres religions sont appelés

¹ TLFi (*Trésor de la langue française informatisé*), s. v. « prêtre » (<https://www.cnrtl.fr/definition>).

par des mots plus spécifiques, comme « pasteur », « ministre » ou « rabbin »².

Dès lors, cette étude s'attache précisément au terme « prêtre » et aux nombreux autres qui, comme on le verra par la suite, lui sont apparentés.

À la définition du référent originel du terme « prêtre », succèdera une analyse comparative de son évolution lexicale et historico-culturelle depuis l'âge préchrétien, incluant dérivés, adjectifs et substantifs, la plupart tombés en désuétude, ainsi que proverbes et locutions familières.

L'inventaire des termes sémantiquement « proches » révélera ici l'existence d'un nombre étonnant de vocables, très différents les uns des autres, tant d'un point de vue conceptuel que formel, même si pour beaucoup d'entre eux, comme on le verra plus loin, la synonymie n'est plus ressentie à présent, étant donné que leur référent n'est plus le prêtre catholique, ou a pu se diversifier.

La quantité notable de synonymes d'origine argotique ou populaire, dont certains remontent à la Troisième République et à son anticléricalisme, fera l'objet d'un chapitre entièrement consacré à leur analyse.

Nous avons observé comment ces dernières années ont vu la création de nouveaux termes pour désigner les ministres catholiques, suite aux nombreux changements qui se sont opérés au sein de l'Église face à l'émergence de nouveaux besoins spirituels. Plus précisément, l'apparition de nouvelles tâches pastorales a mené à des déclinaisons du ministère presbytéral plus modernes et, par voie de conséquence, à la formation de nouvelles dénominations linguistiques.

² Cf. *Dictionnaire culturel en langue française*, sous la direction d'Alain Rey, Le Robert, 2005, p. 2055 ; *Le Robert Dico en ligne*, s. v. « prêtre » (<https://dictionnaire.lerobert.com>).

L'analyse contrastive du même sujet, « le ministre catholique », en langue italienne, permettra ensuite de repérer les similitudes et les différences. De cette analyse comparative, linguistique et culturelle, nous verrons que deux pays très proches, comme la France et l'Italie, se caractérisant par une tradition religieuse à peu près similaire, présentent des discordances dans les choix lexicaux et linguistiques, voire dans les dénominations ecclésiastiques les plus ordinaires, comme c'est le cas du prêtre de paroisse.

Chapitre 1 – Méthodologie et corpus

Avant de pénétrer au cœur de la présente étude, il est souhaitable d'explicitier le travail de recherche et de documentation qui en est à la base, et de préciser la méthodologie.

Les ressources employées se composent tout d'abord de dictionnaires, anciens et contemporains, disponibles en version papier ou électronique. Grâce à la remarquable densité bibliographique de certains d'entre eux, on a pu suivre l'évolution des termes étudiés, étant donné que les phénomènes de désémantisation et de resémantisation s'avèrent très fréquents.

Le lexique constitue, en effet, la partie la plus variable du langage, puisqu'il évolue et se modifie constamment : les mots multiplient ou réduisent leurs sens, certains tombent en désuétude mais en revanche d'autres sont créés. Dans ce processus si vital, le langage se révèle être véritablement le reflet des changements historiques, sociaux et culturels³. Bref, en reprenant une expression de Victor Hugo : « Car le mot, qu'on le sache, est un être vivant »⁴.

Comme la présente étude se veut en premier lieu lexicographique, nous avons commencé par « récolter, classifier et définir »⁵ tous les mots, les locutions et les périphrases en ques-

³ Cf. Diglio, Carolina (sous la direction de). 2009. *Lessicologia e lessicografia francese e inglese oggi*, Fasano, Schena Editore, p. 9.

⁴ Hugo, Victor. 1863. *Les Contemplations. Autrefois : 1830-1853*, Paris, Librairie de L. Hachette et C^{ie}, p. 37.

⁵ Cf. Riediger, Hellmut. 2012. « Cos'è la Terminologia e come si fa un glossario ». Dans : *Laboratorio Weaver. Tecnologia per la traduzione e la terminologia*.

tion, nous en avons fourni la signification, comparé les définitions et indiqué les différentes acceptions, selon leur emploi. Deux perspectives différentes ont été adoptées : diachronique et synchronique. La première s'attache à l'émergence des termes à une époque déterminée, à leur origine, pour suivre leur développement le long des siècles (par exemple l'apparition de variations formelles ou la naissance de mots dérivés). La seconde se concentre sur le sens acquis et éventuellement les connotations associées aux lemmes⁶.

Dans cette double perspective, nous avons donc adopté avant tout une approche sémasiologique, qui part notamment du terme pour arriver au concept. Néanmoins notre intérêt ne s'est pas arrêté à la sémantique des mots, en tant que leur contextualisation aussi est prise en considération, à savoir leur rapport aux autres mots, par exemple, aux synonymes et aux paraphrases.

Dans les faits, on a alterné les approches onomasiologiques et sémasiologiques : d'abord la recherche des différentes réalisations lexicales du concept « prêtre », ensuite l'analyse de ce terme tel qu'il figure dans les textes, pour en observer concrètement l'usage référentiel et en reconstruire les sens, puisqu'il arrive souvent qu'à un contexte spécifique corresponde une acception particulière.

C'est une étude, alors, principalement descriptive, qui débute par une enquête linguistique et historique, pour suivre ensuite des pistes de recherches différenciées. Plus précisément, notre recherche se déploie selon trois axes : un axe diatopique, qui ex-

(<http://www.fondazionemilano.eu/blogpress/weaver/2014/03/22/come-si-fa-un-glossario/>).

⁶ Coluccia, Stefania. « La definizione in terminologia e terminografia ». Dans : Musacchio Maria Teresa, Rega Lorenza, Scarpa Federica (sous la direction de). 2017. *Manuale di Terminologia. Aspetti teorici, metodologici e applicativi*, Editore Ulrico Hoepli Milano, p. 118.

plore les variantes nationales ou régionales, par exemple les géo-synonymes et les topolectes, un axe diastratique, qui explore les variations dues au niveau socioculturel des locuteurs et enfin un axe diaphasique, qui s'attache notamment à la situation de communication ou au registre stylistique.

Pour constituer notre corpus, nous avons exploité presque exclusivement une documentation écrite⁷, choix justifié par son degré élevé de représentativité. Elle se compose des dites ressources primaires axées sur le sujet – textes de religion, de théologie, d'écclésiologie, de doctrine catholique- mais inclut également les ressources secondaires, notamment les dictionnaires et les glossaires. En outre, nous avons eu recours à d'autres types de documents : essais, traités, récits, susceptibles de livrer des informations pareillement valides pour aborder cette étude.

Celle-ci a débuté par la consultation des dictionnaires, afin d'identifier le référent exact et d'en comparer les définitions. Nous les avons classés par genres, selon leur spécificité. Ce sont des dictionnaires :

- de langue générale
- de langues régionales
- de langue populaire
- en moyen/ancien français
- francophones
- étymologiques
- historiques
- culturels
- encyclopédiques
- analogiques

⁷ Nous avons mené aussi des interviews auprès de quelques prêtres et membres de l'Église, lors des séjours de recherche en France (précisément à Arras, Lille, Paris, Rouen), qui se sont avérées particulièrement utiles en ce qui concerne l'apparition de nouveaux termes au sein du ministère sacerdotal.

- argotiques
- synonymiques
- bilingues
- critiques
- thématiques (par exemple, de religion, de théologie, de droit canon, des anecdotes, des proverbes, et d'autres encore).

Quant aux textes historiques, dont plusieurs datent du Moyen Âge, leur étude a permis d'observer le développement formel et sémantique des termes en question, grâce au bon nombre d'attestations collectées. Il s'agit de ressources très hétérogènes, telles que :

- encyclopédies
- annales
- chroniques
- pièces d'archives
- mémoires
- biographies
- règlements
- lettres
- plaidoiries
- sermons
- apologies

Le recours aux œuvres de doctrine chrétienne et de liturgie romaine a permis d'illustrer avec exactitude les traits religieux et les particularités juridiques du prêtre catholique et de le distinguer d'autres figures ecclésiastiques, parfois très proches.

Pour la plupart des documents conciliaires :

- *Code de Droit Canonique*
- *Catéchisme de l'Église catholique*
- encycliques

- décrets
- constitutions
- homélie

Et puisque les mots sont bien vivants, et en conséquent changeants, des ouvrages strictement centrés sur la terminologie catholique ont apporté des éclaircissements supplémentaires, particulièrement utiles au repérage des variations sémantiques :

- dictionnaires de théologie
- encyclopédies des religions
- abrégés du christianisme
- glossaires de terminologie religieuse
- manuels de liturgie catholique

Enfin, des informations dignes d'intérêt ont pu être puisées dans certaines œuvres critiques, sociologiques ou simplement dans des textes littéraires, notamment pour tout ce qui s'attache au rôle et à l'implication sociale des hommes consacrés au XXI^e siècle.

Une fois notre corpus établi, il s'est agi de contextualiser et d'observer *in vivo* les termes analysés, premièrement à l'aide des textes spécialisés, mais aussi par le biais d'autres documents, un peu moins officiels ou formels, tels que les revues diocésaines et les bulletins paroissiaux. L'ensemble de ce matériel a constitué une importante source de contextes illustratifs, à même de témoigner de l'emploi effectif des termes dans la vie réelle, tout spécialement à l'époque contemporaine. Afin de disposer d'un échantillonnage plus vaste et diversifié d'exemples de mots en contexte, nous avons élargi notre champ aux ressources non proprement linguistiques ou religieuses, mais plus génériquement littéraires, culturelles ou politiques, allant jusqu'à inclure aussi de simples articles ou écrits publiés sur le web.

Le travail sur les termes a été mené en gardant toujours à l'esprit deux phénomènes linguistiques majeurs et fréquents, qui sont la polysémie et la synonymie. Après avoir exploré tous les sens secondaires, les relations sémantiques existantes entre eux et les connotations acquises, qui peuvent être à la fois contextuelles, sociales, voire psychologiques, nous avons trouvé, à partir du mot objet de recherche, tous les synonymes présents dans les nombreux dictionnaires consultés, excluant seulement ceux non pertinents, c'est-à-dire se rapportant à des religions ou rites autres que le catholicisme, mais retenant tous les autres, y compris les régionalismes, les cultismes, les termes vieillissés, argotiques, familiers et populaires.

On sait que les synonymes entraînent inmanquablement une nuance dans la signification, notamment qu'ils véhiculent des connotations, qui, répétons-le résultent de toute sorte de variations diachroniques, diatopiques, diastratiques ou diaphasiques.

La principale base de données, pour ce qui concerne la collecte des synonymes, a été le *Dictionnaire Electronique des Synonymes* (DES), élaboré par le « Centre de Recherche Inter-langues sur la signification en contexte » (CRISCO) de l'Université de Caen ; il s'agit d'un dictionnaire de synonymes qui permet de visualiser la répartition des sens d'une unité lexicale, et donc sa polysémie.

À partir du terme vedette « prêtre », le DES a répertorié 64 synonymes au total, mais, en plus de ceux-là, d'autres ont été découverts, en très grand nombre, dans des recueils de mots argotiques et populaires, tandis que d'autres encore ont pu être repérés, plus sporadiquement dans les textes consultés.

Une fois les termes rassemblés, nous avons identifié des « sous-domaines », soit des groupes de termes ayant des caractéristiques communes : morphologiques (par exemple, des termes simples, composés, dérivés), lexicales (formes savantes, calques, prêts), sémantiques ou culturelles.

Avant de poursuivre, il convient ici de revenir sur l'usage contestable du vocable « terme » dans la mesure où celui-ci implique la réalisation de la condition de « monosémie »⁸. Pour mieux dire, à la différence des « mots » du lexique commun, le terme est une unité univoque et monoréférentielle, donc ne peut que désigner un seul concept. Cet aspect a été bien identifié aussi par le linguiste Alan Melby, avec la distinction entre unité lexicale et terminologique : « L'unité devient terminologique lorsqu'elle s'insère dans un réseau domainier, par opposition à un réseau langagier : 'dire qu'on est dans un tel domaine c'est tout dire. On n'a pas besoin d'autre contexte. Et nulle situation ne vient relativiser les données' »⁹.

En outre, on sait que, des fonctions linguistiques établies par Jakobson, telles que la référentielle, la connotative, l'émotive, la poétique, la phatique et la métalinguistique, les termes n'ont proprement que la première. Pour résumer comme l'a affirmé le spécialiste Juan Sager, le terme est, par définition, indépendant de tout contexte¹⁰.

Cela dit, étant donné que la valeur sémantique d'un terme est déterminée exclusivement en relation à un domaine spécifique, alors il serait inapproprié de parler de synonymes, chaque concept ayant ses traits distinctifs à l'intérieur d'un domaine déterminé. Néanmoins, à l'instar des mots communs, ils ont un sens et une forme et, en tant que « mots », ils appartiennent au lexique général ; cela implique qu'ils peuvent se charger de

⁸ Cf. Zanola, Maria Teresa. 2018. *Che cos'è la terminologia*, Roma, Carocci editore, p. 48.

⁹ Melby, Alan. « Des causes et des effets de l'asymétrie partielle des réseaux sémantiques liés aux langues naturelles ». Dans : *Cahiers de lexicologie*, 58, 1991, Paris, Didier Érudition, p. 22.

¹⁰ Cf. Sager, Juan C. 1990. *A Practical Course in Terminology Processing*, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins Publishing Company, p. 90.

tout type de connotations et acquérir n'importe quelle nuance de sens, selon le contexte d'emploi.

L'étude diachronique des termes, en particulier, permet de relever et d'observer ces glissements sémantiques, parfois si profonds que la signification primaire change radicalement, tout particulièrement quand, à l'instar du domaine religieux, la terminologie, dont l'histoire remonte à plusieurs millénaires, a continué au fil des siècles : la plupart des mots ont perdu leur signification pour en acquérir une autre, ou plusieurs en même temps, gagnant alors en polysémie, ou bien au contraire, deux termes se sont développés de façon indépendante, tout ayant le même référent, devenant ainsi des synonymes.

Etant donné la fréquence du phénomène linguistique d'émergence de mots nouveaux, liés à des spécificités locales, des survivances d'anciennes traditions ou coutumes encore vivaces, seront aussi relevées les variations diatopiques qui sont essentiellement des régionalismes lexicaux¹¹.

Enfin, précisons encore que l'analyse des termes sera menée en suivant parallèlement deux axes de recherches. Le premier, comme on a dit, est d'ordre linguistique : il débute par l'enquête étymologique pour se poursuivre au niveau morphologique, lexical et, principalement, sémantique, en exploitant les nombreuses attestations repérées dans les documents historiques, à partir du Moyen Âge jusqu'aux époques plus récentes.

Le deuxième axe de recherche est d'ordre culturel : il s'attache aux termes avec pour principe directeur que « le rapport entre les mots et les choses n'est pas univoque : le sens des mots est flexible »¹², du fait qu'ils se chargent de toute sorte de connota-

¹¹ Pour cette analyse, nous avons consulté majoritairement des dictionnaires de langues régionales, comme l'occitan, l'auvergnat, le provençal, le gascon, mais nous avons eu recours aussi aux glossaires de patois et jargon.

¹² Pétard, Jean-Pierre. 2007. *Psychologie sociale*, Paris, Éditions Bréal, p. 278.

tions et, par conséquent, excèdent la seule fonction de dénommer une entité.

Notre étude prend parfois un tour pragmatique, en appelant cette fois aux sciences sociales et surtout à la sociolinguistique. Certes, la description de l'emploi des mots fait ressortir, en plus de la fonction référentielle, les autres fonctions communicatives, qui sont généralement présentes dans tout acte linguistique¹³. Dans notre cas, l'analyse pragmatique a mis en évidence principalement les traits connotatifs et émotifs des mots, l'observation des contextes d'emploi permettant de relever combien les mots se chargent et véhiculent de toutes les croyances, conventions et idées des locuteurs.

Force est de constater que « les mots ne sont pas neutres, parce que leur usage les imprègne d'un surplus de signification qui s'intègre progressivement à leur définition même »¹⁴.

¹³ On fait référence au célèbre modèle des fonctions du langage, théorisé par le linguiste russo-américain Roman Jakobson. Chacune des six fonctions vise un élément différent de la communication : le locuteur (fonction expressive ou émotive), le récepteur (fonction impressive ou conative), l'information (fonction référentielle), le canal de la communication (fonction phatique), la forme du message (fonction poétique) et le code linguistique (fonction métalinguistique).

¹⁴ Pétard, Jean-Pierre. *Psychologie sociale, op. cit.*, p. 278.

Chapitre 2 – Le prêtre catholique

2.1. Une variété de définitions

Avant d'entamer une étude parallèle des différentes définitions¹⁵ du terme « prêtre » présentes dans les dictionnaires consultés, il est souhaitable de s'arrêter sur le concept même de « définition ».

Attendu que, d'après la norme ISO¹⁶, par « définition » on entend un « énoncé qui décrit une notion et qui, dans un système notionnel, permet de la différencier des autres notions »¹⁷, il importe de préciser qu'il existe, en théorie, trois types de définitions, à savoir la linguistique, l'ontologique et la terminologique¹⁸. Il s'agit fondamentalement de décrire la même réalité, mais selon des points de vue différents : c'est un signe linguistique pour la définition linguistique ; une entité réelle pour la définition ontologique ; un concept à l'intérieur d'un domaine spécialisé, en terminologie¹⁹. Or, il arrive souvent que les dic-

¹⁵ Cf. Tableau 1 (p. 22) pour lire toutes les définitions présentes dans les principaux dictionnaires consultés.

¹⁶ L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est un organisme international qui a pour mission d'harmoniser les normes émises par les instituts de normalisation des différentes nations en ce qui concerne les procédures techniques et métrologiques ; les directives ainsi établies au niveau international sont appelées « normes ISO ». Son siège est à Genève.

¹⁷ ISO 1087 :1990.

¹⁸ Cabré, Maria Teresa. 1998. *La Terminologie. Théorie, méthode et applications*, Ottawa, Armand Colin, Les Presses de l'Université d'Ottawa, p. 182.

¹⁹ *Ibidem*.